

Extrait de délibération

Bureau syndical

7 octobre 2024 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-quatre le lundi sept octobre à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard.

Date de la convocation :	2 octobre 2024	Pouvoirs :	0
Nombre de délégués en exercice :	11	Absents, excusés :	1
Présents :	10	Votants :	10

	Présents	Excusés	Absents
Président :	GAILLARD Didier		
Vice- Présidents :	BIRONNEAU Pascal, BRESCIA Nathalie, RIMBEAU Jean-Pierre,		
Membres :	BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, NOLOT Monique, AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, BOUCHER Hervé-Loïc,	SAUZE Magalie	

Convention de partenariat SIGIL relative à l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites

Vu l'article 3 alinéa 4 des statuts du SIEDS relatif aux conditions d'exercice de la compétence facultative,
Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°02-06-24-C-07-50 du 24 juin 2002 relative aux modalités de transfert de la compétence facultative SIGil,
Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°07-06-25-C-04-94 du 25 Juin 2007 relative au renouvellement des conventions de partenariat pour la digitalisation des documents cadastraux, l'échange et l'usage de données composites,
Vu les partenariats établis entre le SIEDS, le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, la DDT, le SDIS et Deux-Sèvres Numérique afin de mieux accompagner chaque territoire des Deux-Sèvres,
Vu la convention DGFIP signée entre la commune, le SIEDS et les partenaires associés,
Vu le protocole de partenariat SIGil signé le 14 septembre 2021 entre le SIEDS et le PAYS DE GATINE,
Vu la décision du Président du SIEDS n° 24-03-18-D-01-144 relative au renouvellement des conventions de partenariat SIGil des communes pour l'année 2024.

Considérant que le SIEDS dispose de la compétence *Système d'Information Géographique d'intérêt local (SIGil)* et qu'il est désigné comme l'interlocuteur principal vis-à-vis de la DGFIP ; son rôle de fédérateur est de garantir le bon fonctionnement de l'opération et plus particulièrement d'assurer les relations avec les différents partenaires, de suivre les conventions de partenariat, d'assurer la cohésion des échanges de données entre partenaires par la mise en place et le suivi d'un dictionnaire unique des données échangées et de coordonner la mise en place des moyens de traitement et de communication permettant la mise à disposition des données à chacun des partenaires.

Considérant que l'ensemble des communes du département des Deux-Sèvres ont transféré au SIEDS la compétence facultative *Système d'Information Géographique d'intérêt local*,

Considérant que le PAYS DE GATINE souhaite continuer à disposer des services du SIEDS en matière de traitement d'information géographique sur 78 communes du département des Deux-Sèvres (liste en annexe 2),

Considérant que le PAYS DE GATINE est en mesure de mettre à disposition des autres partenaires les données suivantes :

- la Trame Verte et Bleue du SCoT du Pays de Gâtine,
- l'inventaire des zones humides,
- l'inventaire du linéaire de haies,

Considérant que, pour formaliser les échanges de données avec les gestionnaires de réseaux de la commune, le SIEDS a mis en place une convention de partenariat SIGil reconductible tous les cinq ans,

Considérant que le protocole de partenariat SIGil signé entre le SIEDS et le PAYS DE GATINE arrive à échéance cette année et qu'il convient de le renouveler,

Considérant que l'acquisition des mises à jour du **plan cadastral informatisé et l'enrichissement** par les données des différents partenaires s'avère nécessaire pour conserver un outil de gestion efficace pour les besoins de la collectivité,

Considérant que, d'une part, la plateforme SIGil permet de consulter le cadastre numérisé, les réseaux et les documents d'urbanisme de la commune, de dessiner le patrimoine arboré, d'optimiser la gestion des déchets et de la voirie, de coordonner les chantiers (@ccords79) ; et que, d'autre part, l'outil d'urbanisme (SIGil'urba) permet de gérer et simplifier les procédures d'urbanisme (CU, PC, ...),

Considérant que la plateforme SIGil contient l'outil @ccords79 visant à aider les communes dans son rôle de coordinateur de chantiers et ainsi améliorer la coordination de chantiers entre tous les acteurs du domaine public,

Considérant que le SIEDS assure la maîtrise d'ouvrage pour la digitalisation des fonds de plans cadastraux, la recherche d'autres partenaires, le conventionnement avec la DGFIP, ainsi que la prise en charge financière et technique des opérations définies suivantes :

- *La mise à jour annuelle du plan cadastral*
- *Le traitement des fichiers cadastraux*
- *Le report des réseaux du SIEDS*
- *Le report des données des partenaires SIGil*
- *L'ajout des métadonnées*
- *Le paramétrage et l'accès à la plateforme du SIGil sur internet*
- *La sauvegarde des données*

Le SIEDS prendra en charge les opérations techniques nécessaires à la diffusion des mises à jour annuelles des données cadastrales. Le SIEDS représentera la commune auprès de la DGFIP.

Le Bureau Syndical :

- **Accepte le renouvellement de ce partenariat SIGil**
- **Autorise le Président à signer le protocole de partenariat SIGil ci-annexé pour l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites pour une durée de 1 (un) an renouvelable quatre fois et tout document afférent à ce dossier,**
- **Autorise le Président à signer le mandat de délégation de signature au Président du SIEDS dans le cadre des conventions de partenariat SIGil et DGFIP**

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Didier GAILLARD
Président,